



1010416701

DATE DEPOT : 2010-11-26

NUMERO DE DEPOT : 104167

N° GESTION : 1996B15975

N° SIREN : 410007249

DENOMINATION : SARL D'ARCHITECTURE "ATELIER B L M"

ADRESSE : 167 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/03/26

TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE

NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur BLANCARD DE LERY Lionel
né le 15 février 1961 à ST-MANDE (94)
de nationalité Française,
demeurant 106 Quai Louis Blériot 75016 PARIS
Marié sous le régime de la séparation de biens

Ci-après dénommé « Cédant »
d'une part,

Et :

Monsieur LAFFITTE Elliott
né 1^{er} mai 1970 à Vernon (27)
de nationalité Française
demeurant 1 Rue Rocroy 75010 PARIS
Marié sous le régime de la séparation de biens

ci-après dénommé « Cessionnaire »
d'autre part.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Aux termes de statuts en date du 8 octobre 1996 à Paris, il existe une société à responsabilité limitée dénommée ATELIER BLM, au capital de 50 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 100,00 euros chacune, dont le siège est au 167 Rue de Vaugirard 75015 PARIS et qui a pour objet l'activité de profession d'architecte.

I. CESSION DE PARTS

Par les présentes, le cédant soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, au cessionnaire soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 10 parts sociales lui appartenant de la société ATELIER BLM.

II. PROPRIETE JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

Enregistré a : SIE PARIS 9EMB OUEST

Le 19/11/2010 Bordeaux n°2010/1 298 Case n°46

Enregistrement : 586 €

Total liquidé : six cent quatre-vingt-dix euros

Montant reçu : six cent quatre-vingt-dix euros

L'Agent

Ext 12259

104 €

Pénalités :

104 €

Jean-Marc COUSIN

Agent administratif principal des Impôts

1 EL

III. CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées. Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- Un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,
- Un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV. PRIX MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 2 000,00 euros par part, soit au total 20 000 euro pour les 10 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour, au moyen de la remise d'un chèque par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance

V MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Par conséquent, cette cession de parts sociales vient modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Il est divisé en 500 parts sociales de 100 € chacune, entièrement libérées de 1 à 500 :

- Monsieur Jacques MOUZON, à concurrence de 209 parts
- Monsieur Elliot LAFFITTE, à concurrence de 52 parts
- Monsieur BLANCARD DE LERY Lionel, à concurrence de 239 parts

Le reste de l'article reste inchangé.

VI DECLARATIONS GENERALES

1. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :

Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs

- suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;

- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

1 EL

2. Le soussigné de première part déclare :

Qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, et notamment que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ; et que la Société ATELIER BLM dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VII ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

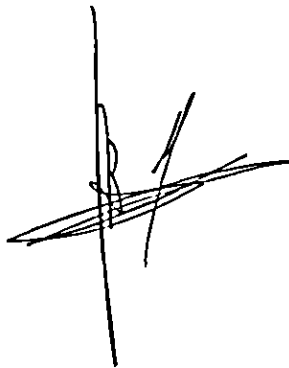
- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la Société ATELIER BLM dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente cession de 10 parts donne lieu à l'application du droit de 5 % dont l'assiette est réduite d'un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société ATELIER BLM.
Par suite, le montant des droits exigibles est nul.

VIII FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à PARIS
Le 26/03/2009
En 6 exemplaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and several horizontal strokes.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line.

Greffé du tribunal de commerce de PARIS
1 QUAI DE CORSE
75181 PARIS CEDEX 04

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 17 novembre 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : SARL D'ARCHITECTURE "ATELIER B L M"
Numéro d'identification : 410 007 249 R C S PARIS
Numéro RCS : 1996 B 15975
Date immatriculation : 04 décembre 1996

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital : 50 000,00 EUROS
Adresse du siège : 167 R DE VAUGIRARD 75015 PARIS
Durée de la société : Jusqu'au 04 décembre 2095
Date d'arrêt des comptes : le 31 Décembre
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif : le 04 décembre 1996 sous le numéro 18549
Publication : LES ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE du 26 novembre 1996

ADMINISTRATION

GERANT : MOUZON JACQUES MARIE LUCIEN
né(e) le 29 octobre 1940 à ALGER (ALGERIE)
de nationalité FRANCAISE
demeurant 10 R DU DOCTEUR ROUX 75015 PARIS

GERANT : BLANCARD DE LERY LIONEL JEAN GEORGES
né(e) le 15 février 1961 à SAINT MANDE (94)
de nationalité FRANCAISE
demeurant 106 QU LOUIS BLEROT 75016 PARIS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine de la société : CETTE SOCIETE SE CONSTITUE
Origine du fonds ou de l'activité : CREATION D'UN FONDS DE COMMERCE
Activité : ARCHITECTURE
Adresse de l'établissement : 167 R DE VAUGIRARD 75015 PARIS
Commencement d'activité le : 08 novembre 1996
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

01 janvier 2002 numéro 52576 : CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL EN EUROS EFFECTUEE
D'OFFICE PAR LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN
APPLICATION DU DECRET N°2001-474 DU 30 MAI 2001

Fin de l'extrait

CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur MOUZON Jacques
né le 29 octobre 1940 à Alger en Algérie
de nationalité Française,
demeurant 10 Rue du Docteur Roux 75015 PARIS
Célibataire

Ci-après dénommé « Cédant »
d'une part,

Et :

Monsieur LAFFITTE Elliott
né 1^{er} mai 1970 à Vernon (27)
de nationalité Française
demeurant 1 Rue Rocroy 75010 PARIS
Marié sous le régime de la séparation de biens

Enregistré a : SIE PARIS 9EME OUEST

Le 19/11/2010 Bordereau n°2010/1 298 Case n°45

Ext 12258

Enregistrement : 2 345 € Pénalités : 413 €

Total liquidé : deux mille sept cent cinquante-huit euros

Montant reçu : deux mille sept cent cinquante-huit euros

L'Agent

Jean-Marc COUSIN
Agent administratif principal des impôts

ci-après dénommé « Cessionnaire »
d'autre part.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts en date du 8 octobre 1996 à Paris, il existe une société à responsabilité limitée dénommée ATELIER BLM, au capital de 50 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 100,00 euros chacune, dont le siège est au 167 Rue de Vaugirard 75015 PARIS et qui a pour objet l'activité de profession d'architecte.

I. CESSION DE PARTS

Par les présentes, le cédant soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, au cessionnaire soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 40 parts sociales lui appartenant de la société ATELIER BLM.

II. PROPRIETE JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

EL

JM

III. CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.
Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

- Un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,
- Un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV. PRIX MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 2 000,00 euros par part, soit au total 80 000 euro pour les 40 parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, ce jour, au moyen de la remise d'un chèque par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance

V MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Par conséquent, cette cession de parts sociales vient modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Il est divisé en 500 parts sociales de 100 € chacune, entièrement libérées de 1 à 500 :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Jacques MOUZON, à concurrence de | 209 parts |
| - Monsieur Elliot LAFFITTE, à concurrence de | 52 parts |
| - Monsieur BLANCARD DE LERY Lionel, à concurrence de | 239 parts |

Le reste de l'article reste inchangé.

VI DECLARATIONS GENERALES

1. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne :
Qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EL

JM

2. Le soussigné de première part déclare :

Qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, et notamment que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ; et que la Société ATELIER BLM dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VII ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

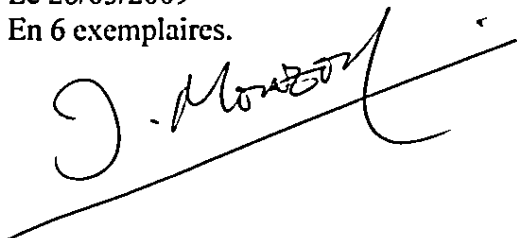
- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la Société ATELIER BLM dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente cession de 40 parts donne lieu à l'application du droit de 5 % dont l'assiette est réduite d'un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société ATELIER BLM.
Par suite, le montant des droits exigibles est nul.

VIII FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à PARIS
Le 26/03/2009
En 6 exemplaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Monzon', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Lefter', written over a horizontal line.

Greffé du tribunal de commerce de PARIS
1 QUAI DE CORSE
75181 PARIS CEDEX 04

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait au 17 novembre 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : SARL D'ARCHITECTURE "ATELIER B L M"
Numéro d'identification : 410 007 249 R C S. PARIS
Numéro RCS : 1996 B 15975
Date immatriculation : 04 décembre 1996

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Au capital : 50 000,00 EUROS
Adresse du siège : 167 R DE VAUGIRARD 75015 PARIS
Durée de la société : Jusqu'au 04 décembre 2095
Date d'arrêt des comptes : le 31 Décembre
Constitution -
Dépôt de l'acte constitutif : le 04 décembre 1996 sous le numéro 18549
Publication : LES ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE du 26 novembre 1996

ADMINISTRATION

GERANT : MOUZON JACQUES MARIE LUCIEN
né(e) le 29 octobre 1940 à ALGER (ALGERIE)
de nationalité FRANÇAISE
demeurant 10 R DU DOCTEUR ROUX 75015 PARIS

GERANT : BLANCARD DE LERY LIONEL JEAN GEORGES
né(e) le 15 février 1961 à SAINT MANDE (94)
de nationalité FRANÇAISE
demeurant 106 QU LOUIS BLEROT 75016 PARIS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Origine de la société : CETTE SOCIÉTÉ SE CONSTITUE
Origine du fonds ou de l'activité : CRÉATION D'UN FONDS DE COMMERCE
Activité : ARCHITECTURE
Adresse de l'établissement : 167 R DE VAUGIRARD 75015 PARIS
Commencement d'activité le : 08 novembre 1996
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

01 janvier 2002 numéro 52576 : CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL EN EUROS EFFECTUÉE
D'OFFICE PAR LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN
APPLICATION DU DÉCRET N°2001-474 DU 30 MAI 2001

Fin de l'extrait